



Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR
Valérie AUBRY - Cédric BECKER - Céline BLONDEAU
Marc BOUTEILLE - Michel FAURE - Valentino GOFFART
Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Laure SIRGUEY : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Claudine FARGIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Françoise MERLLIE

A l'ordre du jour :

- Mise en place d'un règlement Cantine et Garderie
- Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises
- Adhésion à GéoLoire Adresse
- Motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez
- Questions diverses

N'oubliez pas de regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.





Jeudi 10 février 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie

Jeudi 10 mars 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie

Vendredi 11 mars 2022 à 20h

- Conférence sur les arbres à la salle d'animation

Samedi 12 mars 2022 à 9h devant la mairie

- Nettoyage de la nature

Vendredi 25 mars 2022 à 19h

- Conseil Municipal

Dimanche 3 avril 2022 à 10 heures

- Commémoration du 19 mars

Vendredi 8 avril 2022 à 19h

- Conseil Municipal

Dimanche 10 avril 2022 de 8 à 19 heures

- Elections présidentielles – 1^{er} tour

Jeudi 14 avril 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie

Dimanche 17 avril 2022 à partir de 14 heures

- Thé dansant organisé par le CCAS animé par Eric SERANO

Samedi 23 avril 2022

- Concert organisé par la MJC

Dimanche 24 avril 2022 de 8 à 19 heures

- Elections présidentielles – 2^{ème} tour

Dimanche 8 mai 2022 à partir de 8 heures

- Marche des Moulins

Jeudi 12 mai 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie



Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son Conseil Municipal d'observer une minute de silence pour M. Paul BERTRAND, ancien facteur sur notre commune, survenu à l'âge de 75 ans, le mardi 1^{er} février.



Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son Conseil Municipal de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour l'acquisition et la réhabilitation du Restaurant « La cocotte des envies ».
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2022 pour l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion dénommé PPMS à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Mise en place d'un règlement cantine et garderie avec permis à points

Valérie DA FONTE, Première Adjointe au Maire, indique que le personnel cantine avait mis en place un système de croix dans le but de pouvoir contenir le comportement excessif de certains enfants. Ce système a été adopté quelque peu « à la hâte » sans avoir été communiqué aux familles.

Aussi, lors du conseil d'école, en date du mardi 16 novembre 2021, une remarque avait été faite à ce sujet par les parents délégués. En effet et à juste titre, une communication en amont aux parents aurait été préférable.

C'est pourquoi depuis, un nouveau règlement cantine et garderie a été étudié avec la mise en place « d'un permis à points ». Ce dernier a pour objectif d'apprendre la citoyenneté aux enfants tout en les responsabilisant sur leur comportement, sans oublier la notion de respect des autres et de soi-même. **Ce nouveau règlement sera mis en place après les vacances scolaires de février soit à compter du lundi 28 février.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement cantine et garderie

Les règles du permis



Retrait de 1 point : pour faute mineure (ex : on crie, on se déplace sans permission) après 5 avertissements oraux.



Retrait de 2 points : non-respect volontaire de la nourriture et/ou du matériel.



Retrait de 3 points : non-respect vis-à-vis d'un camarade ou d'un adulte.



Récupération de points pour toute action positive pour quelqu'un ou pour tout le monde.

Objectifs:

- Mieux vivre ensemble le moment du repas ou de garderie afin que ce temps de pause soit agréable pour les enfants et les personnes qui les encadrent.
- Développer un outil de communication avec les familles et le personnel de la cantine et garderie.



Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise au conseil municipal que depuis la loi NOTRe, seule la Région Auvergne-Rhône-Alpes est compétente pour définir les régimes d'aides et décider l'octroi des aides aux entreprises.

Depuis le 7 juin 2018, Saint-Médard-en-Forez a mis en place une aide directe aux entreprises et a ainsi signé une convention d'autorisation et de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec une date de fin de convention fixée au 31 décembre 2021. Il convient alors de prolonger la durée de la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prolongation va permettre la continuité du dispositif d'aide à l'investissement commerce jusqu'à la mise en place du nouveau cadre conventionnel devant s'inscrire dans le SRDEII révisé (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région.

Adhésion à GéoLoire Adresse

Anthony TISSEUR, Deuxième Adjoint au Maire, présente au conseil municipal, le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL-TE pour l'accès à la gestion de l'adressage des collectivités : GéoLoire Adresse.



Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommée « GéoLoire Adresse ».



Cette application répond à plusieurs besoins :

- Identification précise des logements à raccorder dans le cadre de la commercialisation du réseau de fibre optique THD42
- L'outil GeoLoire Adresse sera un appui aux services de proximité comme les services de secours ou les livraisons.

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Municipal pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction. A noter qu'elle est possible aussi en cours d'année.

Le montant de la contribution annuelle est gratuit pour les collectivités adhérentes au SIG GEOLOIRE 42 et il est de 10 euros pour les collectivités non adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à GeoLoire Adresse, à compter de l'exercice 2022. A noter que la collectivité est adhérente au SIG GEOLOIRE 42, ce qui permet de bénéficier de la gratuité pour l'adhésion. La municipalité s'engage également à s'acquitter des obligations liées au RGDP (Règlement Général sur la Protection des Données).

Motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle l'importance du Centre Hospitalier du Forez (CHF). Ce dernier doit faire face à une situation de tensions extrêmes, à des fermetures de lits qui nuisent à la prise en charge des patients. L'outil numérique, la télémédecine, l'ambulatoire ne représente pas des réponses suffisantes et satisfaisantes du parcours de soins des patients, sans oublier le manque de médecins.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, de signer une motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez.

Demande de Subvention auprès de l'Etat – DETR 2022 Restaurant « La cocotte des envies »

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise que la commune peut prétendre à une aide financière, auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour le projet d'acquisition, de rénovation et de réaménagement du restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter cette subvention.

Demande de subvention auprès de l'Etat – DSIL 2022 Installation d'un système d'alarme anti-intrusion – PPMS à l'école

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2021, il avait été signifié en conseil d'école que la commune procéderait à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion dénommé PPMS, dans le cadre de la mise aux normes et de la sécurisation de notre école. Il est présenté le devis de la société DESMAREZ SA, d'un montant de 4 541 euros HT soit 5 449.20 euros TTC.



Il est précisé que la commune peut prétendre à une aide financière, auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022, dans le cadre de la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise DESMAREZ et de solliciter cette subvention.



50 ans du Comité des Fêtes les 4 et 5 juin 2022

Un évènement exceptionnel se profile pour les 50 ans du Comité des Fêtes de Saint-Médard-en-Forez Réservez d'ores et déjà ce week-end !



**50 ans du CDF
4 et 5 juin 2022**



Commission Environnement

La Commission Environnement présidée par Anthony TISSEUR vous propose une conférence sur les arbres le vendredi 11 mars à 20 heures à la salle d'animation. Une conférence très intéressante sur la vie des arbres en général avec une parenthèse sur les arbres fruitiers. Cette soirée sera animée par M. POMMIER qui développe une réelle empathie envers ces végétaux et leur totale autonomie sans oublier les secrets des arbres, ce qu'ils apportent à l'homme, les différentes espèces...

Cette conférence sera suivie du nettoyage de la nature, le lendemain, à savoir samedi 12 mars. Rendez-vous à 9 heures devant la mairie.

Quand je passe, je ne laisse pas de traces!



Rénov Action 42



**SERVICE PUBLIC GRATUIT
PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS
MONTROND-LES-BAINS**

**Mairie, Place Charles de Gaulle
Tous les 3^e mercredis du mois - 9h à 17h**

Un conseiller énergie de Rénov'actions42, service public gratuit pour améliorer la performance énergétique de l'habitat, tiendra une permanence à Montrond-les-Bains en Mairie, Place Charles de Gaulle, le 3e mercredi de chaque mois de 9h à 17h ou tous les premiers mercredis du mois de 9 à 17 heures également à Feurs, au Point Rencontre Emploi, 13 Avenue Jean-Jaurès.

Reçu sur rendez-vous, les particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit pour leur projet de rénovation afin d'améliorer leur confort, valoriser leur patrimoine et par là même économiser de l'énergie. Lors du rendez-vous, le conseiller écoute les attentes du particulier, et établit avec lui une évaluation thermique du logement en ciblant les actions à conduire en priorité pour améliorer le classement énergétique du logement.

Par la suite, le conseiller oriente le propriétaire vers les professionnels référencés par la plateforme Rénov'actions42, et fortement engagés dans la performance énergétique de l'habitat. Le conseiller poursuit son accompagnement en montant un dossier de financement en mettant en exergue les dispositifs d'aides publiques les plus pertinents par rapport à la situation et aux travaux désirés : éco-prêt à taux zéro, certificats d'économie d'énergie, crédits d'impôts, subventions forfaitaires, etc. Les banques partenaires de l'opération pourront compléter le plan de financement. La mission du conseiller ne s'arrête pas là où commencent les travaux... Il reste un soutien pour le propriétaire durant le chantier et peut dresser le bilan des économies réelles après travaux.

Pour prendre rendez-vous : www.renovactions42.org ou 04 77 41 41 25

Groupement des 4 cantons

Il est rappelé que le Comice des 4 Cantons aura lieu à Chazelles-sur-Lyon les 25 et 26 juin 2022.

Thé dansant le 17 avril à partir de 14 heures à la Halle des Sports



Place handicapée devant l'école



Merci de votre compréhension !

Elections 2022

Élections 2022

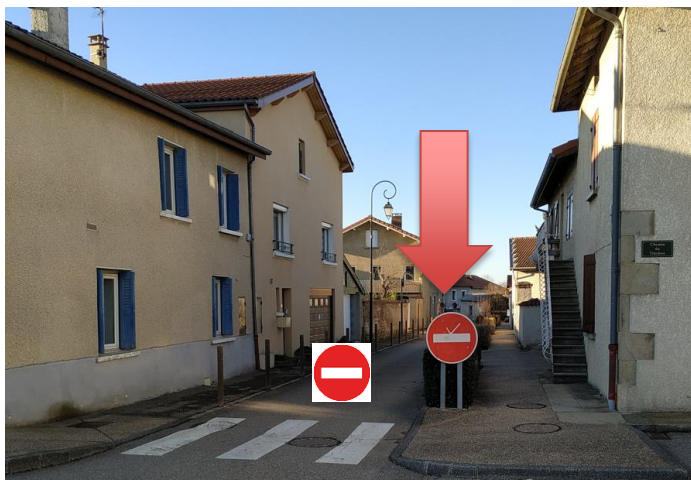
- *Présidentielle : 10 et 24 avril*
- *Législatives : 12 et 19 juin*



INFOS COMMUNALES, ASSOCIATIVES & DIVERSES

Sécurité routière

Circuler en Sens Interdit, c'est une amende de 135 euros et un retrait de 4 points sur le permis...
S'engager dans une voie à sens unique peut se révéler très dangereux
et engendrer une collision frontale avec un usager venant en sens inverse.
Alors respectons le code de la route !



Quiproquo

La troupe de Théâtre Quiproquo recherche pour son spectacle du samedi 9 avril, une troupe ou un groupe de Hip Hop ou autres pour la deuxième partie du spectacle.

Si vous connaissez une troupe ou un groupe qui veut se faire connaître
et qui serait intéressé à jouer sur Saint-Médard-en-Forez,
merci de contacter Yvette CHOLLET au 09 81 21 27 91 ou Valérie AUBRY au 06 88 57 42 47.

Le petit écho de la Com'

Après les excès dus aux repas copieux de fin d'année, aux chocolats, aux galettes des rois, nous vous proposons de faire souffler un peu votre foi avec...des bugnes !

Une recette simple et économique pour réunir toute la famille en cuisine !

- 250 gr de farine
- 50 gr de beurre ramolli
- 30 gr de sucre semoule
- 1 pincée de sel
- 2 œufs
- Sucre glace
- Huile de tournesol pour la friture

Versez la farine tamisée dans un grand saladier et y ajoutez le beurre ramolli, le sucre, le sel, les œufs battus en omelette. Mélangez et pétrissez pendant 15 à 20 minutes et formez une boule que vous laisserez reposer 4 à 5 heures au réfrigérateur.

Étalez la pâte sur une hauteur de 5mm. Coupez des bandelettes de 10 cm sur 4 cm de côté. Faites une fente au centre de 5 cm de long et passez-y une extrémité de la pâte afin d'obtenir une sorte de nœud (ne pas serrer).

Faites frire les bugnes dans l'huile chaude (180 °C) et égouttez-les sur du papier absorbant.

Saupoudrez-les de sucre glace et vous n'avez plus qu'à déguster !

